



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, BAUDERE Daniel, CHIVOT Frédéric, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, Jacques LEMOINE, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2025

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Modification du tableau des effectifs

Le maire expose que suite à la Loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 quant à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie, le secrétaire de mairie sera inscrit sur la liste d'aptitude des rédacteurs au 1^{er} juillet 2025 au titre de la promotion interne sans quota. Dans ce cadre le maire propose à l'assemblée de supprimer un poste d'adjoint administratif de première classe et de créer un poste de rédacteur au tableau des effectifs. Après délibération le conseil accepte à l'unanimité la proposition.

3. Service technique : mouvement de personnel

Le maire informe que monsieur Carlu, agent technique de la commune a fait une demande de mutation pour rejoindre l'agence routière départementale au 1^{er} septembre 2025. Considérant que la commune a besoin d'avoir un agent technique à temps complet, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter un agent sous contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable une fois et pour une durée maximum de 3 années. L'assemblée demande au maire de procéder à la vacance d'emploi dès à présent.

4. Convention d'utilisation des locaux de la fourrière animale d'Amiens

Le maire rappelle que la commune a souscrit un contrat avec l'entreprise SACPA pour l'enlèvement des animaux errants de la commune. Cette entreprise utilise les locaux de la fourrière d'Amiens route d'Allonville.

Depuis 1990 la ville d'Amiens supporte l'intégralité des coûts de construction et d'entretien des bâtiments.

Par délibération du 29 avril 2025 la municipalité d'Amiens a décidé de faire participer les communes utilisatrices de ses bâtiments aux frais d'entretien. Le prix fixé par cette délibération est de 0.25€ par habitant.

Dans ce cadre une convention d'utilisation des locaux de la fourrière a été transmise, elle prévoit la tarification et une durée de 4 ans, reconductible une fois pour deux années supplémentaires.

Considérant la nécessité d'avoir un service d'enlèvement des animaux errants qui ne pourraient pas être identifiés ou dont les propriétaires ne répondent pas après identification et appel, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer ladite convention.

5. Maison « d'Anny »

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand.

Considérant l'abandon du projet de pôle médical sur la parcelle de la maison « d'Anny » et que le budget communal ne pourrait pas supporter la sécurisation et la reprise des éléments structurels du bâtiment, monsieur Legrand sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur l'avenir du bâtiment et de la parcelle.

Considérant qu'aucun des projets étudiés par le passé n'a pu aboutir et le coût prohibitif pour le budget communal qu'engendreraient des travaux de réhabilitation, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente la maison et les parcelles accolées. Le conseil municipal charge le maire de contacter un notaire et des agences immobilières.

6. Préparatifs pour le repas du 14 juillet

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot.

Cette année la pâtisserie Devisch assurera la restauration et le groupe de musique Beggars Banquet animera l'après-midi.

Le flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres, il est demandé de déposer les coupons réponse impérativement avant le 6 juillet car la commande doit être passée le 7 juillet dernier délai auprès de la pâtisserie.

La sortie annuelle organisée par la commune aura lieu le samedi 6 septembre et la destination sera le parc d'attraction Bagatelle. La communication aura lieu prochainement.

7. Intervention du conseil des jeunes

A la demande du maire et des adjoints la petite dizaine de jeunes qui s'impliquent dans l'animation du village viennent exposer les projets qu'ils vont encore mener cette année. Ils se sont rapprochés de la base nautique de Loeuilly pour une sortie d'une trentaine de personnes, le devis devrait parvenir.

Un projet de conception de décorations de Noël en bois pour la commune est en cours, avec l'argent collecté lors des précédentes manifestations ils vont pouvoir acheter les matériaux et il est prévu plusieurs matinées pour la réalisation.

Le conseil municipal félicite les jeunes pour ces initiatives et leur adressent leurs encouragements.

8. Questions et informations diverses

- Le maire informe que la communauté de communes avance sur le transfert de la compétence alimentation en eau potable des communes. Si elle décide de demander cette compétence, les conseils municipaux auront ensuite à délibérer pour ou contre ce transfert.
- Le dernier rapport d'analyse de la qualité de l'eau du 12 mai 2025 indique une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité. Cependant sur l'année 2024, plusieurs dépassements des valeurs réglementaires au niveau des pesticides ont été relevés. Même si l'eau restait consommable un suivi renforcé est mis en place.
- Le nouveau site internet a été entièrement remodelé, visitable sur www.plachy-buyon.fr, il a été réalisé et mis en ligne par madame Marie Petit, webdesigner.
- Madame Sophie Gapenne recherche une salle pour dispenser des cours de yoga et pilat à titre associatif. Elle dispensait auparavant des cours à Vers sur Selle que plusieurs habitants

de Plachy-Buyon suivent. Considérant que cela peut être une nouvelle activité à proposer aux habitants de la commune, le conseil municipal décide de lui mettre à disposition la salle des associations.

- Le tour de France 2025 traversera la commune le 8 juillet par la RD 210 (route de Beauvais), il ne sera pas possible de traverser et d'emprunter cette route de 10h30 à 14h45.

- La communauté de communes propose désormais une solution de mensualisation pour le paiement de la redevance assainissement collectif qui permet de régler la facture en 11 prélèvements mensuels. Une communication a dû être adressée à chaque redevable.

- La gendarmerie a déposé la fiche annuelle 2024 sur les faits constatés sur la commune, on constate une hausse des dépôts sauvages d'ordures.

- Le maire rappelle que la commune prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques, ne pas hésiter à appeler la mairie si un nid est repéré.

- Le maire fait part des remerciements de l'UNC et de l'amicale des aînés quant aux subventions communales octroyées ainsi que des classes de l'école qui ont profité du voyage scolaire.

- Souhaitant devenir propriétaire de ses emplacements, l'entreprise TOTEM qui exploite l'antenne relais téléphonique au bosquet de Camont a fait une proposition d'achat de la partie de parcelle pour un montant de 12 000€. Le loyer demandé par la commune à TOTEM est de 1 000€ par an, ne souhaitant pas perdre ce loyer et scinder la parcelle mère, le conseil municipal décide à l'unanimité de décliner l'offre d'achat.

- Le panneau d'entrée de village rue de la gare (entre Prouzel et Plachy) est entièrement effacé, la commune a passé la commande auprès du marché groupé de la communauté de communes.

- Catherine Richet fait part des problèmes de gravillons que l'on retrouve dans les caniveaux et entrées de garage des habitations de la résidence la clé des champs suite aux travaux de gravillonnage. Le maire répond qu'il va contacter dès le lendemain la communauté de communes pour planifier le passage d'une balayeuse.

- Jean-Michel Salon informe que les travaux de régénération du court de tennis ont débuté, ils devraient être achevés pour le jeudi 3 juillet 2025.

Sans autre question et information, la séance est levée à 20h30.